



CHARTRE ÉTHIQUE



Le mot du PDG du Groupe Babilou Family



« La mission du Groupe Babilou Family (ci-après dénommé « Babilou Family » ou « le Groupe ») est de garantir aux familles un accueil de qualité pour leurs enfants. Babilou Family s'engage pour le bien-être des enfants et de leurs familles avec l'objectif de fournir des soins de qualité pour contribuer à l'éducation des enfants.

Pour réaliser cette mission et continuer à se développer, Babilou Family valorise des principes fondamentaux: le respect, l'intégrité, la transparence et l'égalité. Ces valeurs constituent la base de notre culture d'entreprise et doivent soutenir tous nos employés dans leur travail.

L'intégrité et la lutte contre la corruption ou le trafic d'influence indue sont des principes fondamentaux pour Babilou Family, qui sont particulièrement en phase avec les valeurs d'intégrité, de transparence et d'égalité auxquelles le Groupe attache une grande importance. Commettre un acte de corruption ou de trafic d'influence indue est un acte grave qui peut avoir des conséquences juridiques et financières très dommageables pour Babilou Family, ses employés et ses clients, et peut causer des dommages durables à la réputation de Babilou Family.

La direction du groupe s'engage activement à prévenir la corruption. La présente Charte éthique s'inscrit dans le cadre du programme de lutte contre la corruption de Babilou Family. Une partie de ce programme anti-corruption comprend également une formation obligatoire à la lutte contre la corruption et un contrôle de conformité avant de conclure des collaborations et des accords avec des fournisseurs et d'autres tiers concernés.

Le Groupe interdit tout comportement pouvant être assimilé à de la corruption ou à du trafic d'influence. La direction applique une politique de tolérance zéro à l'égard des comportements contraires à l'éthique et prendra les mesures qui s'imposent en cas de violation du code anticorruption.

Je compte sur vous pour lire attentivement cette Charte éthique et ce code anti-corruption et veiller à ce que leur contenu soit respecté dans vos activités quotidiennes, afin que vous promouviez également les valeurs de Babilou Family et son engagement dans la lutte contre la corruption.

Christophe Fond
PDG du groupe





MOT DU DIRECTEUR DE BABILOU BELGIQUE



« Dans une vingtaine d'endroits différents, nous aidons plus de 1 000 familles à construire un avenir meilleur. Nous le faisons à partir d'une vision moderne de la pédagogie et d'un lien entre la mission et l'impact. Nous y parvenons grâce à nos collègues qui éduquent chaque jour avec attention, soin et par le jeu, nous aidons les enfants à se développer et à devenir des personnes engagées. Nous partageons nos connaissances et notre expérience, nous investissons dans la recherche scientifique et nous travaillons sur des projets qui augmentent notre impact positif sur la vie des enfants et de leurs parents. Nous travaillons avec des enfants, des parents, des éducateurs, des formateurs, des agences gouvernementales et des organisations telles que l'UNICEF. C'est ainsi que nous grandissons ensemble et que nous construisons un avenir meilleur.

Pour y parvenir, nos valeurs d'esprit d'équipe, de passion et d'apprentissage permanent restent primordiales et guident notre culture d'entreprise et notre façon de travailler ensemble. Nous travaillons dans le respect des uns et des autres. L'intégrité et la lutte contre la corruption sont des principes fondamentaux. La corruption peut avoir des conséquences importantes et des implications juridiques ou financières dommageables pour Babilou, ses collègues et ses clients.

Nous jouons un rôle actif dans la prévention de la corruption. C'est pourquoi, en plus du code anti-corruption, la présente charte éthique a été élaborée. Ces deux documents s'inscrivent dans le cadre du programme de lutte contre la corruption du Groupe Babilou Family. Cela comprend également le contrôle de conformité des partenaires commerciaux. Nous demandons à tous les collègues de lire attentivement ce document et de l'appliquer dans leurs activités quotidiennes, afin de lutter ensemble contre la corruption et de continuer à construire ensemble un avenir meilleur en aidant les enfants à se développer avec attention et soin.

Katrien Leten
Directeur de Babilou en Belgique





Babilou fait partie du groupe familial international Babilou. Babilou Family a été fondée en France en 2003 par les frères Rodolphe et Edouard Carle pour répondre à la pénurie de services de garde d'enfants. Babilou accueille aujourd'hui plus de 50 000 enfants dans 12 pays. Avec 1 100 agences et 12 000 employés dans le monde, Babilou Family devient progressivement un acteur de premier plan dans le domaine de la garde d'enfants de 0 à 12 ans.



TABLE DES MATIÈRES

	2
Le mot du PDG du Groupe Babilou Family	
	3
Un mot du directeur de Babilou Belgique	
	6
Avant-propos	
	7
Quel est votre rôle dans ce domaine ?	
7 Rôle des employés	
7 Rôle des dirigeants	
7 Rôle des acheteurs	
	8
I. Nos collaborations	
8. Traiter équitablement nos clients, nos partenaires commerciaux et nos autres partenaires	
9 Respect du droit de la concurrence	
11 Protection des données sensibles/confidentielles	
12 Protection des données à caractère personnel	
12 Vous représentez l'entreprise	
13 Protection des actifs du groupe	
14 Prévention de la fraude	
14 Informations véridiques – Blanchiment de capitaux	
	15
Babilou Family en tant qu'employeur	
16 Interdiction de toute forme de harcèlement	
	17
Interdiction de toute forme de discrimination et principe d'égalité de traitement	
	17
Le bien-être de nos enfants ; l'interdiction des abus	
Babilou Family ne tolère aucune forme d'abus ou de maltraitance à l'égard d'un enfant 17	
Responsabilité de l'entreprise – développement durable 18	
	19
II. Babilou et ses partenaires commerciaux	
Droits de l'homme et conditions de travail 19	
Respect de l'environnement 20	
Engagement mutuel dans nos relations avec les partenaires commerciaux et les clients 20	
	21
Notre procédure de lancement d'alerte	
Signaler les violations de la Charte éthique 21	
	22
Le mot du Chief People&Culture	
	23
Le mot du Chief Financial Officer	
	24
Le mot du chef du Chief Education, Quality & Sustainability	
	25
Un mot du Chief Digital Officer	



AVANT- PROPOS

À QUI S'ADRESSE CETTE CHARTE ÉTHIQUE ?

La charte éthique concerne tous les employés et administrateurs du groupe, qu'ils travaillent en France, en Belgique ou dans d'autres sociétés du groupe.

La charte éthique a également pour objectif de formaliser nos principes, valeurs, exigences et responsabilités mutuelles à l'égard de nos fournisseurs, prestataires de services, intermédiaires et, de manière générale, de tous les co-contractants de Babilou Family (ci-après dénommés

« **Partenaires commerciaux** »). Cette charte éthique a pour but de nous guider dans nos relations quotidiennes avec nos partenaires commerciaux. Il doivent respecter la charte et celle-ci décrit nos exigences et nos ambitions dans le cadre de nos activités et de la sélection de nos partenaires commerciaux.

Étant donné que de nombreuses situations différentes sont envisageables, ce document ne peut être considéré comme « exhaustif ». Il appartient donc à chacun d'entre nous de prendre ses responsabilités et d'agir avec intégrité. Le cas échéant, cela peut signifier que vous devrez vous concerter avec votre superviseur lorsque vous serez confronté à une situation nouvelle ou complexe.

Au moindre doute, vous pouvez demander conseil à votre supérieur.

Lorsque vous êtes confronté à un problème éthique, posez-vous les questions suivantes :



Est-ce conforme à la charte éthique ?



Est-ce légal ?



Comment mes actions affecteront-elles nos parties prenantes et puis-je justifier ma décision ou mon action ?



Me sentirais-je à l'aise si ma décision était annoncée en interne et en externe ?



Suis-je prêt à rendre compte de ma décision ou de mon action en toute transparence ?



Cette action pourrait-elle nuire à la réputation de Babilou ?

Conformément au règlement intérieur et au droit du travail, le non-respect des principes ci-dessous peut entraîner des mesures disciplinaires à votre encontre en tant qu'employé et/ou responsable, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Le groupe attend également de ses partenaires commerciaux qu'ils adoptent un comportement éthique conforme à la présente charte éthique, en particulier dans les domaines des droits de l'homme et des conditions de travail, dans le respect des lois et réglementations nationales et internationales applicables.

QUEL EST VOTRE RÔLE DANS CE DOMAINE ?

Rôle des employés

Tous les employés du Groupe prendront connaissance de cette charte éthique et s'engageront à la respecter dans le cadre de leur travail. Nous travaillons tous dans le respect des lois et règlements applicables (y compris la lutte contre la corruption) et nous attendons la même chose de votre part. Ce faisant, soyez conscient des défis et des risques liés à votre rôle et à vos responsabilités.

Par ailleurs, cette charte éthique vise à permettre à chacun d'adopter la bonne attitude dans les situations délicates qui peuvent se présenter tant dans les relations internes qu'externes. Pour toute question ou conseil à ce sujet, vous pouvez toujours contacter votre gestionnaire ou le siège social de Babilou à l'adresse kinderopvang@babilou.com.

Le groupe a mis en place une procédure de lancement d'alerte pour ses employés, qui peut être consultée sur [le portail de lancement d'alerte de Babilou Family](#). Par l'intermédiaire de ce portail de lancement d'alerte, tous les employés peuvent signaler toute violation potentielle du code anti-corruption, de la charte éthique et/ou des lois ou réglementations nationales et/ou internationales relatives aux comportements contraires à l'éthique, à la corruption et/ou aux pots-de-vin, dont ils ont personnellement connaissance.

Rôle des dirigeants

En vertu de leurs responsabilités et de leur rôle hiérarchique, les dirigeants doivent donner le bon exemple à leurs employés, tant en interne qu'à l'extérieur, en veillant à ce que toutes leurs décisions soient intègres et donc conformes à la charte éthique.

Les dirigeants ont également pour rôle de contrôler la culture éthique au sein de leurs équipes. Toute question éthique devra pouvoir être soulevée et traitée avec intégrité. Ce faisant, ils écouteront les préoccupations de leurs employés et veilleront à ce qu'elles fassent l'objet d'un suivi adéquat.

Rôle des acheteurs

En tant que leader du marché de la garde d'enfants, le rôle de Babilou Family implique des responsabilités qui nous tiennent à cœur et des valeurs que nous voulons partager avec tous nos partenaires contractuels. Nous sommes également jugés sur la manière dont nous choisissons et traitons nos fournisseurs.

Ces responsabilités s'appliquent non seulement à tous les acheteurs de Babilou Family dans le monde entier, mais aussi à tous les employés impliqués dans la sélection des fournisseurs.



I. NOS COLLABORATIONS

TRAITEMENT ÉQUITABLE DE NOS CLIENTS, PARTENAIRES COMMERCIAUX ET AUTRES PARTENAIRES

La sélection de nos partenaires contractuels se fait en toute transparence uniquement sur la base de critères objectifs. Ce faisant, aucun partenaire contractuel ne devrait être rejeté pour des raisons discriminatoires (ethie, religion, etc.) ou favorisé pour des raisons personnelles (par exemple, sur la base de liens familiaux ou amicaux).

Nos relations sont fondées sur des principes d'impartialité, d'égalité et de loyauté. Nous devons veiller à ce que nos partenaires contractuels respectent nos principes éthiques, quel que soit le pays où ils sont établis.

Nous ne voulons pas coopérer avec des partenaires commerciaux qui ne respectent pas nos principes éthiques (et surtout pas en cas de violation des droits de l'homme et/ou de corruption).

Nous nous engageons donc à :

- payer nos partenaires commerciaux selon les modalités convenues et conformément aux lois et réglementations applicables, sauf s'il existe des raisons valables de ne pas le faire, telles que la non-livraison des biens ou services commandés ;
- protéger les données confidentielles qui nous sont confiées par nos partenaires contractuels ;
- veiller à ce que nos partenaires commerciaux respectent les normes les plus strictes en matière d'éthique, de lutte contre la corruption, de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de santé et de sécurité des personnes et de protection de l'environnement, quel que soit le pays où ils se trouvent ;
- traiter nos partenaires contractuels de manière objective et équitable dans nos relations commerciales, en excluant toute forme de favoritisme ou de discrimination et en privilégiant toujours le meilleur rapport qualité-prix ; et
- remplir les obligations contractuelles conclues avec nos partenaires commerciaux.

Ce que nous ne sommes pas autorisés à faire :

- imposer des conditions déséquilibrées à nos partenaires contractuels (notamment en ce qui concerne les paiements, les délais, les pénalités contractuelles, etc ;)
- les placer dans une situation de dépendance économique vis-à-vis de notre groupe ; et
- continuer à travailler avec un partenaire commercial qui, de manière répétée, ne répond pas à nos attentes ou ne respecte pas nos principes éthiques, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Respect du droit de la concurrence

Nous exerçons nos activités de manière équitable et dans le respect des lois sur la concurrence. Nous respectons toutes les parties prenantes de notre environnement commercial, y compris nos concurrents, car il est dans notre intérêt d'opérer sur un marché où les pratiques commerciales sont équitables.



Nous nous engageons à :

- respecter les règles de concurrence nationales, européennes et internationales ;
- quel que soit le pays dans lequel nous opérons, nous veillons à ne jamais enfreindre ces règles et à respecter nos clients, nos partenaires commerciaux et nos concurrents ;
- empêcher tout échange d'informations sensibles avec nos concurrents (c'est-à-dire toute information confidentielle et stratégique d'une entreprise, en particulier des informations sur ses données financières, sa structure de prix, ses conditions contractuelles, sa clientèle, ses partenaires commerciaux, ses canaux et méthodes de distribution, son développement et sa stratégie, ses appels d'offres en cours et prévus, etc ;))
- ne pas dénigrer nos concurrents ;
- rédiger ou faire rédiger un rapport sur toute rencontre avec nos concurrents, même dans le cadre d'organisations ou de foires commerciales ;
- quitter toute réunion avec nos concurrents au cours de laquelle des informations sensibles sur Babilou Family et/ou nos concurrents sont échangées et consigner ce départ dans le procès-verbal de la réunion ;
- avertir immédiatement notre responsable si nous avons tenté, intentionnellement ou par inadvertance, d'obtenir, de recevoir ou d'utiliser des informations sensibles sur un concurrent, dont nous ou des tiers sommes les propriétaires légitimes ;
- avertir immédiatement notre responsable si nous avons partagé des informations sensibles sur Babilou Family avec un concurrent ou si un concurrent a tenté d'obtenir des informations sensibles sur Babilou Family ; et
- contacter le service juridique en cas de doute sur des pratiques établies ou suspectées ou pour des questions relatives au droit de la concurrence.

Nous nous abstiendrons de :

- tenter d'obtenir et de recevoir des informations sensibles sur nos concurrents, sauf dans le cadre d'une enquête légale sur la concurrence ;
- participer à des échanges, sous quelque forme que ce soit (e-mail, courrier, discussions formelles ou informelles, appels téléphoniques, etc.) avec des concurrents concernant des informations sensibles sur Babilou Family et/ou ses concurrents ;
- recourir à des pratiques illégales pour forcer nos clients ou nos partenaires commerciaux à rompre les contrats qu'ils pourraient avoir conclus avec nos concurrents ;
- priver ou de menacer de priver un concurrent d'un fournisseur ou d'un débouché commercial, par exemple en incitant au boycott d'un concurrent ou en incitant l'un de nos partenaires commerciaux à rompre ses engagements avec un concurrent ;
- discréditer nos concurrents de quelque manière que ce soit (fausses déclarations, rumeurs, etc.) ;
- créer ou encourager une situation de dépendance (mutuelle ou autre) avec nos partenaires commerciaux et nos clients ; et
- influencer les politiques de prix de nos partenaires contractuels.

Nous vous rappelons qu'une violation du droit de la concurrence peut entraîner des sanctions sévères pour le Groupe et des mesures appropriées pour l'employé responsable de l'acte interdit.



Protection des données sensibles/confidentielles

Toute personne travaillant chez Babilou Family peut avoir accès à des informations confidentielles, c'est-à-dire des informations qui n'ont pas encore été rendues publiques et qui peuvent être très précieuses.

Quelle que soit la nature de ces informations (informations commerciales, ou couvertes par la confidentialité, etc.) et quel que soit le support utilisé, chaque employé doit être conscient des conséquences que la diffusion (volontaire) de ces données peut avoir pour le groupe, nos employés et nos partenaires commerciaux. Nous sommes donc tous responsables de la protection de ces informations.

Avant de transmettre ces informations ou de les divulguer le contenu à des collègues ou à des tiers, vous devez examiner le statut de ces informations, leur nature stratégique ou non, leur degré de sensibilité et la question de savoir si un employé ou un tiers a le droit de recevoir ces informations.

Pour y parvenir, vous devez suivre quelques règles simples :

- ne distribuer des informations sensibles qu'aux personnes qui en ont légitimement besoin dans le cadre de leur travail et des travaux connexes ;
- conserver toutes les informations confidentielles (partenaires commerciaux, clients, etc.) sur papier ou par voie électronique en toute sécurité ;
- garder à l'esprit, lors de contacts avec des personnes extérieures au groupe (famille, presse, réseaux sociaux, etc.), que les informations internes n'ont pas vocation à être diffusées ;
- ne pas envoyer d'informations sensibles ou confidentielles à des médias personnels (par exemple, votre numéro de téléphone personnel, vos adresses électroniques et/ou les médias sociaux) ;
- ne conserver aucune information interne (y compris les copies) si vous quittez votre emploi au sein de Babilou Family ; et
- ne pas utiliser d'informations sensibles ou confidentielles en dehors de Babilou Family.

Ceux d'entre nous qui ont accès à des informations confidentielles reçues lors de négociations avec des partenaires commerciaux ont la même obligation de les protéger contre la divulgation.

Dans l'exercice de vos fonctions, vous pouvez être confronté à des tentatives de corruption, de pots-de-vin ou d'extorsion. Si vous n'êtes pas sûr de pouvoir divulguer des informations ou d'utiliser des informations en votre possession, demandez conseil à votre supérieur ou au responsable de la conformité.



Protection des données à caractère personnel

Babilou Family s'engage à protéger toutes les données à caractère personnel traitées par, ou, au nom du Groupe conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Vous trouverez de plus amples informations sur la manière dont le groupe traite vos données à caractère personnel, notamment dans la déclaration de confidentialité figurant sur les sites web des sociétés du groupe.

Vous représentez l'entreprise

En tant qu'employé du Groupe, vous projetez l'image de Babilou Family à l'extérieur. Ce faisant, il est important de prendre conscience de la manière dont vous le faites. Il faut donc se comporter de manière professionnelle et refléter les normes et les valeurs de Babilou Family. La réputation du groupe dépend du comportement de chacun d'entre nous.

À cet égard, il est important pour nous de :

- veiller à ce qu'il n'y ait pas de confusion possible entre nos opinions ou nos points de vue personnels et ceux du Groupe en cas de divergence ;
- toujours nous identifier en tant qu'employés du Groupe lorsque nous utilisons les médias sociaux dans le cadre de nos activités professionnelles ;
- agir en prenant en compte que nous transmettons les valeurs et les normes du Groupe dans notre langage et notre comportement professionnels ; et
- ne pas utiliser les ressources du Groupe (papier à en-tête, adresse électronique professionnelle) pour des affaires personnelles ou pour exprimer nos opinions personnelles.

Le groupe peut être invité à s'exprimer dans les médias ou sollicité pour participer à des discussions sur sa stratégie, ses performances et ses projets futurs.

Il est donc important de s'abstenir de :

- Parler, écrire ou prendre d'engagement au nom de Babilou Family ou prendre d'engagement au nom de Babilou Family. Seules les personnes autorisées par le conseil d'administration peuvent le faire ; et
- parler ou écrire au nom de Babilou Family sur des sujets qui ne relèvent pas de notre domaine d'expertise.



Protection des actifs du groupe

Les actifs du groupe ne sont pas seulement des éléments physiques ou tangibles (marchandises, fournitures, ordinateurs, etc.), ils comprennent également :

- les actifs incorporels tels que les idées, les concepts ou le savoir-faire que vous développez dans le cadre de votre activité professionnelle au sein du groupe ; et
- les bases de données avec les clients ou les partenaires commerciaux et toute information à laquelle vous avez accès dans le cadre de votre travail.

À cette fin, nous nous engageons à :

- préserver et protéger les ressources du groupe afin qu'elles ne soient pas endommagées, utilisées à des fins illégales ou abusives, transférées ou partagées sans autorisation ; et
- préserver et respecter la propriété intellectuelle d'autrui. Le recours à des ressources tierces n'est possible qu'après s'être assuré que le groupe en a le droit.

Nous ne devons pas :

- utiliser les ressources du Groupe à des fins personnelles. L'utilisation personnelle d'outils de communication tels que le courrier électronique, le téléphone, l'internet, etc. peut être tolérée pour autant qu'elle soit limitée, qu'elle n'entraîne pas de coûts déraisonnables et qu'elle n'interfère pas avec l'activité professionnelle ;
- utiliser les systèmes d'information, le courrier électronique et l'internet de manière inappropriée ; et
- utiliser les ressources de tiers sans s'assurer que le groupe en a le droit.

Informations véridiques – Blanchiment de capitaux

Nous sommes tous soumis de veiller à ce que les informations contenues dans nos documents financiers soient exactes.

En particulier, il est essentiel de fournir à nos actionnaires des informations exactes et fiables, conformes aux réglementations comptables et financières en vigueur.

Le blanchiment de capitaux est une infraction dans laquelle (i) vous dissimulez de l'argent ou un objet, tout en sachant qu'il provient (directement ou indirectement) d'un crime, sa véritable nature, son origine, son emplacement, sa disposition, son déplacement ou son propriétaire légitime ou (ii) vous obtenez ou avez en votre possession, transférez, utilisez ou transformez de l'argent ou un objet en chiffre d'affaires, tout en sachant que l'argent ou l'objet provient (directement ou indirectement) d'un crime.



Nous devons :

- conserver les documents financiers et professionnels en toute sécurité et conformément aux directives comptables ;
- collaborer avec les auditeurs/comptables internes et/ou externes ;
- veiller à coopérer avec les partenaires commerciaux qui mènent des activités légitimes et dont le financement n'est pas d'origine criminelle ; et
- refuser l'argent liquide. Si aucune autre option n'est possible, et uniquement dans les limites des montants légalement autorisés, ces transactions doivent être expressément autorisées par la direction et dûment enregistrées et documentées dans les comptes du groupe.

Si un élément d'une transaction proposée semble inapproprié ou susceptible d'enfreindre les lois ou réglementations applicables, alertez votre supérieur hiérarchique.

Prévention de la fraude

Tous les employés et dirigeants de Babilou Family s'abstiennent de tout acte susceptible de constituer une fraude. En particulier, la fraude consiste à escroquer délibérément autrui pour obtenir un avantage quelconque, de manière illicite ou illégale, ou en se soustrayant à une obligation contractuelle ou légale.

En particulier, il est interdit de :

- détourner les montants, produits ou matériels du Groupe à des fins personnelles ou à des fins autres que celles destinées à Babilou Family ;
- falsifier des documents, en particulier des documents comptables, administratifs ou financiers (par exemple, des états financiers ou des factures) ;
- faire une fausse déclaration, obligatoire ou volontaire, à toute entité privée et/ou agence gouvernementale qui en fait la demande en vertu de la loi ou d'un contrat ;
- détruire des preuves documentaires ; et
- accomplir d'autres actes qui pourraient être assimilés à de la fraude, par exemple en se faisant passer pour quelqu'un d'autre que soi (par exemple en imitant la signature d'une autre personne).

Les employés s'engagent à conserver les pièces justificatives des transactions financières effectuées et à enregistrer ces transactions de manière correcte et complète dans le système comptable de Babilou Family.



BABILOU FAMILY EN TANT QU'EMPLOYEUR

Babilou Family a pour objectif d'offrir à tous ses employés un environnement de travail agréable tout en respectant leur vie privée. Trois principes clés guident Babilou Family dans son rôle d'employeur :

- **Respect mutuel :** Babilou Family demande à tous ses collaborateurs de travailler ensemble dans le respect, la bienveillance, la solidarité et la confiance. Toute forme de discrimination, de harcèlement ou de comportement désobligeant est inadmissible et contraire à l'éthique de Babilou Family.
- **Respect des droits de l'homme :** nous nous engageons non seulement à respecter les droits de l'homme, mais aussi à promouvoir le respect des droits de l'homme.
- **Respect des lois et de la culture:** Babilou Family opère dans plusieurs pays et doit respecter les lois et coutumes internationales et locales. Si des lois ou des coutumes sont plus strictes que la charte éthique, elles doivent être appliquées. Si ce n'est pas le cas, la charte éthique doit être appliquée, à moins qu'il ne s'agisse d'un comportement illégal. Cette formulation des normes se fait en tenant compte des droits et obligations locaux applicables.



Plus précisément, Babilou Family s'engage à :

- garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- assurer le respect des lois et règlements nationaux et internationaux ;
- veiller au respect de l'interdiction du travail forcé ou de l'esclavage moderne ;
- veiller au respect de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 ;
- veiller au respect des dispositions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- promouvoir un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement et doté d'un système de signalement anonyme ;
- promouvoir la non-discrimination, la diversité et l'égalité des chances ;
- garantir un environnement et des conditions de travail qui favorisent le bien-être au travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- assurer la protection des données à caractère personnel des employés ;
- interdire le travail des enfants conformément aux dispositions de l'OIT ;
- respecter la liberté d'association de nos employés et la possibilité de mener des négociations collectives conformément aux lois locales applicables ; et
- assurer la santé (physique et mentale) et la sécurité de nos employés, notamment en leur fournissant l'équipement et la protection nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Interdiction de toute forme de harcèlement

Babilou Family s'engage à promouvoir un environnement de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement sexuel et/ou moral.

De leur côté, les employés de Babilou Family s'engagent à maintenir une relation de travail basée sur le respect des uns et des autres à travers des comportements et des modes de communication appropriés.

Harcèlement moral

Le respect de chacun est une valeur fondamentale de Babilou Family.

Chacun d'entre nous a droit au respect et à la dignité humaine.

Tout comportement et toute action allant à l'encontre de ces principes, et en particulier toute forme de harcèlement moral, sont inacceptables.

Babilou Family respecte la législation nationale sur le harcèlement moral et ne tolère aucun comportement susceptible de créer une situation dangereuse dans l'environnement de travail, ni aucune attitude pouvant être interprétée comme du harcèlement moral.

C'est pourquoi nous demandons à tous nos employés :

- de travailler et de communiquer avec leurs interlocuteurs (internes et externes) de manière respectueuse et bienveillante ; et
- de signaler toute situation qui s'apparente à du harcèlement moral à votre responsable, à votre directeur régional, à la personne de confiance (externe) ou sur la plateforme de dénonciation des abus sexuels <https://www.bkms-system.com/babilou.alertcenter>.

Tout comportement pouvant être assimilé à du harcèlement moral donnera lieu à des mesures (disciplinaires) appropriées.

Harcèlement sexuel

Le respect de chacun est une valeur fondamentale de Babilou Family.

Chacun d'entre nous a droit au respect et à la dignité humaine.

Tout comportement et toute action contraires à ces principes, et en particulier toute forme de harcèlement sexuel, sont inacceptables.

Babilou Family se conforme à la législation nationale sur le harcèlement sexuel et ne tolère aucun comportement susceptible de créer une situation dangereuse, intimidante ou offensante au sein de l'environnement de travail, qui pourrait s'apparenter à du harcèlement sexuel.

C'est pourquoi nous demandons à nos employés :

- de s'abstenir de tout comportement pouvant être interprété comme du harcèlement sexuel, tant en interne qu'à l'égard des tiers avec lesquels ils ont des contacts professionnels ; et
- de signaler toute situation qui s'apparente à du harcèlement sexuel à votre responsable, à votre directeur régional, à la personne de confiance (externe) ou sur la plateforme de dénonciation des abus sexuels <https://www.bkms-system.com/babilou.alertcenter>.

Étant entendu que tout comportement pouvant être assimilé à du harcèlement sexuel entraînera des mesures (disciplinaires) appropriées.

INTERDICTION DE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET PRINCIPE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Babilou Family a une politique du personnel basée sur l'égalité de traitement et veille à ce que ses employés (et les responsables en particulier) respectent et (fassent) respecter le principe de l'égalité de traitement de tous les employés.

Le principe de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, et plus généralement entre les salariés à situation égale, est fondamental au sein de Babilou Family.

Par conséquent, Babilou Family veille à ce que les différences de traitement entre les employés soient fondées sur des raisons objectives, pertinentes et matériellement vérifiables au moment où ces employés se trouvent dans une situation similaire.

Enfin, le principe directeur de Babilou Family est de ne pas faire de discrimination (y compris pour des motifs tels que l'ascendance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'appartenance réelle ou supposée à un groupe ethnique ou à une nation particulière, l'état de santé, le handicap, la religion, les convictions politiques ou les activités syndicales, ou d'autres motifs).

LE BIEN-ÊTRE DE NOS ENFANTS ; L'INTERDICTION DES ABUS

Les soins, le bien-être et le développement de nos enfants sont au cœur des priorités de Babilou Family.

C'est pourquoi nous demandons à nos employés de :

- adopter une attitude pédagogique adéquate qui favorise l'épanouissement de chaque enfant ;
- utiliser un mode de communication qui soit pédagogique pour nos enfants ; et
- avoir également une attitude et un mode de communication appropriés et adaptés à la situation envers les parents.

Les comportements agressifs, violents et/ou inappropriés à l'égard d'un enfant et/ou d'un parent sont inacceptables et donneront lieu à des mesures (disciplinaires) appropriées.

Babilou Family ne tolère aucune forme d'abus ou de maltraitance à l'égard d'un enfant

- Les abus sont définis conformément aux lois et réglementations locales en vigueur. Sous réserve des dispositions locales qui protègent mieux les enfants, Babilou Family considère comme maltraitance tout acte portant atteinte à l'intégrité émotionnelle, physique ou sexuelle d'un enfant.
- La maltraitance des enfants est définie comme toute forme de violence ou de négligence à l'égard de personnes âgées de moins de 18 ans. Elle comprend toutes les formes de violence physique et/ou psychologique, d'abus sexuel, de négligence et d'exploitation commerciale ou autre qui entraînent un préjudice réel ou potentiel pour la santé, la survie, le développement ou la dignité de l'enfant dans le cadre d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir.

Responsabilité des entreprises – développement durable

Être éco-citoyen et promouvoir le développement durable, c'est savoir conjuguer protection de l'environnement, développement économique et éthique.

Nous garantissons l'égalité des chances : l'emploi pour tous ceux qui répondent à des normes de qualification objectives (indépendamment de l'âge, de l'origine ethnique, de l'orientation, de la condition physique ou mentale, etc.) Nous attachons également une grande importance à la diversité au sein des lieux d'accueil et mettons tout en œuvre pour qu'elle soit reflétée autant que possible.

Nous nous engageons donc à :

- accueillir chaque enfant sans stéréotype de sexe, de santé, d'apparence physique, de couleur de peau, de culture, etc ;
- contribuer aux initiatives environnementales de Babilou Family ;
- encourager l'utilisation de matériaux recyclables et le développement d'emballages biodégradables ;
- prendre les mesures nécessaires pour prévenir les violations des directives environnementales ; et
- respecter les règles de protection de l'environnement de Babilou Family





II. BABILOU FAMILY ET SES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Les partenaires commerciaux jouent un rôle stratégique dans l'écosystème de Babilou Family, la qualité de nos relations avec les partenaires commerciaux est donc essentielle à notre succès.

Le processus de sélection de nos partenaires commerciaux est au cœur de notre approche afin de nous assurer qu'ils opèrent en conformité avec les normes, les valeurs et les responsabilités que nous, en tant que Babilou Family, considérons comme importantes.

En tant que prestataire de services de garde d'enfants de premier plan, nous avons également le devoir de soutenir nos partenaires commerciaux en matière de développement durable sans interférer dans leurs activités.

À cet égard, dans le cadre d'une approche commune visant à établir des relations solides et durables, nous exigeons de nos partenaires commerciaux qu'ils adoptent un comportement éthique et intègre et qu'ils agissent dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables, et plus particulièrement qu'ils agissent conformément aux exigences décrites dans la section suivante.

Droits de l'homme et conditions de travail

Les partenaires commerciaux de Babilou Family s'engagent à :

- garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- veiller au respect des lois et règlements nationaux et internationaux ;
- garantir l'interdiction du travail forcé ou de l'esclavage moderne ;
- veiller au respect de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 ;
- veiller au respect des dispositions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- promouvoir un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement et un système de signalement (anonyme) ;
- promouvoir la non-discrimination, la diversité et l'égalité des chances ;
- garantir un environnement et des conditions de travail qui favorisent le bien-être au travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- assurer la protection des données à caractère personnel des employés ;
- interdire le travail des enfants conformément aux dispositions de l'OIT ;
- respecter la liberté d'association et la liberté syndicale de nos employés, ainsi que la possibilité de mener des négociations collectives conformément aux lois et réglementations locales applicables ;
- respecter le droit de grève de nos employés, s'il est exercé conformément aux lois et réglementations locales applicables ; et
- assurer la santé physique et mentale et la sécurité de nos employés, notamment en leur fournissant les moyens adéquats et la protection nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

La démarche responsable de Babilou Family se traduit également par le dialogue social que la direction mène avec les instances représentatives du personnel (comité mixte d'entreprise).

Respect de l'environnement

Lors de la sélection de ses partenaires commerciaux, Babilou Family porte une attention particulière aux partenaires commerciaux engagés dans une démarche durable de respect de l'environnement ; à ce titre, nos partenaires commerciaux doivent s'engager à mettre en œuvre les actions nécessaires pour réduire leur impact sur l'environnement.

Dans le cadre de cet engagement, il faut tenir compte :

- de l'amont de leurs processus, notamment des phases de conception, de la sélection des matières premières et de la sélection de leurs partenaires commerciaux ;
- du processus de production et de livraison de biens ou de services aux clients ; et
- de la fin de processus, par exemple lors du traitement des déchets résiduels ou du recyclage générés par leurs biens et/ou services.

Les partenaires commerciaux doivent s'engager à :

- réduire la consommation d'énergie et opter pour des sources d'énergie renouvelables ;
- réduire la consommation d'eau ;
- choisir des matières premières durables (principalement locales) ;
- réduire les émissions de CO2 tout au long de la chaîne de valeur ; et
- utiliser des matières premières qui ne contribuent pas à la déforestation.

Engagement mutuel dans nos relations avec les partenaires commerciaux et les clients

Babilou Family et ses partenaires commerciaux s'engagent mutuellement à respecter et à garantir :

- l'indépendance de leur entreprise dans l'exercice de leurs activités, sans interférence de tiers. Toutefois, cela ne doit pas empêcher la recherche de nouvelles exigences communes, notamment en matière de qualité des biens et des services ;
- la confidentialité des données, des décisions et des projets ;
- la vigilance à l'égard des conflits d'intérêts potentiels afin que les parties concernées puissent prendre les mesures et les décisions appropriées à cet égard ;
- une concurrence loyale dans le cadre de laquelle chaque partie prenante est traitée conformément aux lois et réglementations en vigueur ; et
- l'honnêteté et la transparence dans nos relations et dans l'exécution de nos projets et négociations.





III. NOTRE PROCÉDURE DE LANCEMENT D'ALERTE

Signaler les violations de la Charte éthique

Le Groupe estime qu'il est important que nous restions en dialogue les uns avec les autres et avec nos partenaires commerciaux et que nous n'hésitions pas à nous interpeller mutuellement en cas de comportement inacceptable. Il est donc important que tous nos employés puissent signaler les comportements inacceptables, afin que ceux-ci n'interfèrent pas avec les performances sociales et économiques de l'organisation.

Le premier moyen de signaler un comportement inacceptable est de s'adresser à son responsable. Toutefois, si vous ne vous sentez pas en sécurité pour en parler à votre responsable, si vous pensez qu'informer votre supérieur pourrait causer des problèmes ou si vous avez des inquiétudes quant au suivi de votre signalement, vous pouvez contacter votre responsable régional, la personne de confiance (externe) via viapsy@liantis.be ou via le portail de dénonciation de Babilou Family : <https://www.bkms-system.com/bkwebanon/report/clientInfo?cin=ND54Cp&c=-1&language=dut>. Vous pouvez choisir de signaler de manière anonyme via la personne de confiance externe et via le portail de lancement d'alerte.





UN MOT DU CHIEF PEOPLE & CULTURE



« Acteur majeur de la garde d'enfants, Babilou Family place ses collaborateurs au centre de ses activités.

Nous soutenons le développement de nos employés en leur fournissant un cadre et des lignes directrices qui leur permettent de se développer et de contribuer à la croissance durable de notre entreprise.

La charte éthique fait partie intégrante de notre ensemble de normes et de valeurs et nous permet de donner un sens et une priorité à nos actions de manière consciente et délibérée dans chacun des pays où Babilou Family opère.

Nous nous engageons à respecter les principes de cette charte éthique et à soutenir nos employés dans cette démarche.

Caroline de L'Espinay
Chief People&Culture





UN MOT DU CHIEF FINANCIAL OFFICER



« Babilou Family est le leader du marché de la garde d'enfants. Cela implique un rôle, certaines responsabilités et des valeurs qui nous tiennent à cœur et que nous voulons partager avec tous nos employés.

Babilou Family est jugée sur la façon dont elle sélectionne et traite ses partenaires contractuels, tient une comptabilité transparente et gère ses flux de trésorerie en toute sécurité, mène des opérations de croissance externe sur le marché mondial. Ce faisant, nous voulons être conscients de notre responsabilité et des défis éthiques de notre époque.

Plus généralement, le respect des lois et des réglementations est une priorité absolue pour que toute partie prenante interne ou externe puisse s'engager en toute confiance auprès de Babilou Family. Nous considérons tous nos employés et partenaires comme des membres à part entière de notre Babilou Family et faisons tout notre possible pour développer avec eux des relations solides et durables afin d'avancer ensemble et d'atteindre des objectifs communs.

Nous sommes convaincus que notre développement et notre réussite ne sont possibles qu'avec le soutien de collaborateurs et de partenaires partageant l'éthique, les normes élevées, les valeurs, et les ambitions environnementales et sociales de Babilou Family. Nous veillons donc à ce que nos partenaires respectent les normes les plus élevées dans les domaines des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption

Damien Martin
Chief Financial Officer





UN MOT DU CHIEF EDUCATION, QUALITY & SUSTAINABILITY



« Chaque jour, dans nos crèches, nous voyons l'avenir dans les visages des enfants qui nous sont confiés.

Ce petit aperçu du monde que nous créons pour les futurs citoyens est une motivation suffisante pour faire « ce qu'il faut » chez Babilou Family. Chaque jour, dans chaque action, nous devons nous efforcer de prendre les bonnes décisions et de faire le bien, car c'est ainsi que nous pourrions créer un monde meilleur pour les enfants qui nous sont confiés.

La charte éthique est un guide utile qui nous aide tous, au sein de Babilou Family, à viser l'excellence et à nous assurer que nous faisons « ce qu'il faut ». Nous sommes prêts à aider chaque employé à le faire, afin que notre approche devienne notre voix collective pour l'action.

La charte éthique de Babilou Family fournit des lignes directrices et des orientations claires pour permettre à chaque employé de Babilou Family de faire « ce qu'il faut ». Toujours.

Sridevi Raghavan
Chief Education, Quality &
Sustainability





UN MOT DU CHIEF DIGITAL OFFICER



« Chez Babilou Family, le bien-être des familles et du personnel est au cœur de notre travail quotidien. Nous entretenons une relation de confiance avec plus de 50 000 familles dans le monde qui nous confient leurs enfants au quotidien et plus de 12 000 collaborateurs. Nous leur devons une transparence et une fiabilité absolues.

La technologie numérique révolutionne aujourd'hui les entreprises, leur organisation et leurs relations avec leurs clients, leurs employés et leurs partenaires. Nous sommes convaincus que la technologie numérique nous permet d'innover et d'offrir une éducation et des services de haute qualité qui profitent à tous. Nous avons le devoir d'assurer une transparence totale vis-à-vis de nos parties prenantes et de les protéger contre les actions contraires à l'éthique. La protection des données, le respect de la vie privée et le droit à l'oubli sont fondamentaux dans un monde où nous collectons et gérons de nombreuses données à caractère personnel et confidentielles.

Chez Babilou Family, nous exigeons les normes et les valeurs les plus élevées en matière d'éthique, de lutte contre la corruption et de conformité RGPD pour la tranquillité d'esprit des familles et des employés

Benoît Lamezec
Chief Digital Officer

